



JORF n°0173 du 29 juillet 2010 page 14028  
texte n° 13

ARRETE

**Arrêté du 15 juillet 2010 portant abrogation des cahiers des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de location-entretien des articles textiles et aux marchés publics de blanchissage et de nettoyage à sec des articles textiles**

NOR: ECEM1015652A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,  
Vu le code des marchés publics, notamment son article 13,  
Arrête :

**Article 1 En savoir plus sur cet article...**

Sont abrogés les décrets suivants :

- [décret n° 88-151 du 10 février 1988](#) approuvant le cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de location-entretien des articles textiles ;
- [décret n° 2000-433 du 22 mai 2000](#) approuvant le cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de blanchissage et de nettoyage à sec des articles textiles.

**Article 2 En savoir plus sur cet article...**

Les marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication avant cette date demeurent régis, pour leur exécution, par les dispositions du cahier des clauses techniques générales auquel ils se réfèrent.

**Article 3 En savoir plus sur cet article...**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 15 juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques,

C. Bergeal